

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 février 2026

L'an deux mille vingt six,
Le premier février,

Les associés de la Société A.V.P.A, société par action simplifiée au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par M. MADOURI Said, président sortant

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cession d'actions
- Nomination d'un nouveau président en remplacement de M. MADOURI Said
- Adjunction d'un nom commercial
- Adjunction d'activités
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SONT PRESENTS :

M. MADOURI Said, porteur de 50 actions, soit 50% du capital
M. MAZOUAR Youssef, porteur de 50 actions, soit 50% du capital
M. DABBABI Adem, nouveau actionnaire, nouveau Président
M. CISSOKHO Ali-Gueye nouveau actionnaire, nouveau Directeur

TOTAL

100 actions

Les actionnaires présents ou représentés possédant 100 actions et représentant ainsi la totalité en nombre des associés et d'actions, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A.V.P.A

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte et approuve les cessions suivantes intervenues entre les actionnaires ainsi que les nouveaux pourcentages de détention du capital

Ces cessions d'actions ont été faites au prix de la valeur nominale, soit 10 euros x nombre de parts sociales

	AVANT LA CESSION		Cession	Acquisition	APRES LA CESSION	
	Nombre de parts avant la cession	%			Nombre de parts après la cession	%
M. MADOURI Said	50	50%	-50		0	0%
M. MAZOUAR Youssef	50	50%	-50		0	0%
M. CISSOKHO Ali-Gueye				50	50	50%
M. DABBABI Adem				50	50	50%
TOTAL	100	100%	- 100	100	100	100%

DEUXIEME RESOLUTION

Les nouveaux actionnaires décident de nommer M. DABBABI Adem, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, aux fonctions de président de la société A.V.P.A, à compter du 01 janvier 2026, en remplacement de M. MADOURI Said, démissionnaire

M. DABBABI Adem, accepte cette nomination

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les nouveaux associés décident de nommer M. CISSOKHO Ali-Gueye, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, aux fonctions de Directeur général de la société A.V.P.A, à compter du 01 janvier 2026

M. CISSOKHO Ali-Gueye, accepte cette nomination

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A.V.P.A

QUATRIEME RESOLUTION

Les nouveaux associés décident d'adopter le nom commercial suivant pour la société :
MOTORS AGENCY

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Les nouveaux associés décident d'ajouter les activités suivantes :

Achat vente de véhicules / location de véhicules - entretien et réparation de véhicules léger - réparation ou changement de parebrises / lavage automobile - service carte grise- service examen code de la route - Service de dépôt et retrait de colis (point relais)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social :

De : 8 Rue Pierre DEGEYTER 78280 Guyancourt

À :

13 Rue Laennec 78310 COIGNIERES

à compter du 01/02/2026

Les statuts seront modifiés en tenant compte de la nouvelle adresse

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Fait à GUYANCOURT, le 01/02/2026

M. DABBABI Adem

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Adem DABBABI

✓ Certifié par  youSign

M. CISSOKHO Ali-Gueye

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Ali-Gueye CISSOKHO

✓ Certifié par  youSign

M. MADOURI Said

Said MADOURI

✓ Certifié par  youSign

M. MAZOUAR Youssef

MAZOUAR Youssef

✓ Certifié par  youSign